



Venir à la Fondation Marie-Vincent...
...en voiture.



LE STATIONNEMENT

Avenue Papineau

- Le stationnement est permis pour **60 minutes** seulement.
- **Interdiction complète dès 15 h 30.**
- Certaines portions nécessitent une vignette pour la zone 55.

Dans les rues avoisinantes

- Surveillez les interdictions, les zones nécessitant des vignettes et les parcomètres.
- Du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, il n'y a aucune interdiction sauf pour le déneigement et les zones réservées aux détenteurs de vignette.

Les parcomètres

Périodes tarifées

Lundi au vendredi de 9 h à 21 h
Coût : 3 \$/heure

Paielement

- À la borne de paiement
- Via l'application Stationnement de Montréal en entrant le numéro de votre place de stationnement.



Vous pouvez télécharger l'application P\$ServiceMobile soit sur App Store, Android Market ou BlackBerry App World.

Stationnement payant

Il y a un stationnement payant accessible par les rues Fabre et Marquette. Il est à 5 minutes de marche de la Fondation Marie-Vincent.

Opération déneigement



Lors du déneigement, des panneaux de signalisation indiquent les périodes où il est interdit de se stationner.



Pour connaître l'avancement des opérations de ramassage de la neige, téléchargez l'application INFO-Neige MTL.

